

QUE FAIRE EN CAS DE MISE EN CAUSE ?



Voies de recours possibles pour un patient à l'encontre d'un professionnel de santé :



PROCÉDURE
AMIABLE

Courrier du patient, de sa protection juridique ou de son Avocat, CCI etc



PROCÉDURE
CONTENTIEUSE

Action judiciaire ou administrative (référé ou fond), action pénale



PROCÉDURE
DISCIPLINAIRE
Conseil de l'Ordre

TROIS RÈGLES D'OR À RETENIR POUR UNE DÉFENSE OPTIMALE !



INFORMEZ NOUS DANS LES MEILLEURS DELAIS

Dès que vous avez connaissance d'une mise en cause, et ce quelle que soit la forme de celle-ci (courrier de votre patient, assignation en justice, courrier d'une CCI ou du Conseil de l'Ordre etc) **contactez-nous au plus tôt par mail (contact@medirisq.fr), par téléphone (04 76 70 90 00), ou par courrier** afin que nous puissions organiser votre défense et vous prodiguer nos conseils avisés.

!! Dans l'hypothèse de la réception d'une assignation une date d'audience peut être fixée quelques jours plus tard, alors soyez réactif !!

RASSEMBLEZ LES ÉLÉMENTS RELATIFS A LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE PATIENT

Lors de la déclaration de votre sinistre, il conviendra de nous adresser l'ensemble des documents en votre possession :

- **courrier(s) de procédure**
- **compte rendu circonstancié résumant votre prise en charge** et vos éventuelles observations sur les faits reprochés
- **dossier médical complet de votre patient** lors de procédure CCI ou contentieuse à l'attention de la Direction Médicale.

A réception de ces éléments, nous nous chargeons de tout pour vous défendre !



N'ENGAGEZ AUCUNE DÉMARCHÉ

Nous vous recommandons de ne prendre aucune initiative de réponse auprès de votre patient et/ou des tiers liés à la procédure : patient, Avocat adverse, Expert(s), parties mises en cause etc. Tout contact ou prise de position pourrait être utilisé contre vous ou considéré comme une reconnaissance de responsabilité de votre part dans la suite du litige.

Si vous avez le moindre doute en cas de mise en cause ou si vous craignez que votre responsabilité soit engagée suite à l'une de vos prises en charge n'hésitez pas à nous contacter !

Médirisq - Société de courtage d'assurance, de service et de conseil aux professionnels de santé

11 Place Victor Hugo - CS10630 - 38026 GRENOBLE CEDEX 1 - Tél : +33 (0)4 76 70 9000 Fax : +33 (0)4 76 70 9001 Mail : contact@medirisq.fr Site internet : www.medirisq.fr
SAS au capital de 10 000 euros - RCS Grenoble 11 061 847 (www.orias.fr) - Code NAF/APE : 66227 - Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L-530-1 et L-530-2 du Code des Assurances